AROPA 10 - infos

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES DE L'AUBE

Siège social et courrier : Chambre d'Agriculture de l'Aube, 2 bis rue Jeanne d'Arc – CS 44080 – 10014 TROYES CEDEX
e-mail : aropa10@orange.fr – Web. www.fnaropa.fr

Numéro 26 **juin 2019**

Dans ce numéro

EDITORIAL

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VIE DE L'ASSOCIATION *:*

- ***Assemblée Générale du 10 avril 2019***
  - *Rapport d'activités*
  - *Intervenants :*
    - *François Mailier, Président des conciliateurs de l'Aube*
    - *Philippe BARBIER, Président de la FNAROPA*
  - *Spectacle de l'humoriste Jean Claude Duquesnoit*
- ***Sortie et rencontre 2019/2020***
- ***Carte Butterfly***

EDITORIAL

L'assemblée générale annuelle est toujours un moment d'échanges important et un lieu privilégié de rencontres, dans la vie de notre association.

C'est tout d'abord l'occasion de vous rendre compte des activités nouvelles et essentielles qui ont marqué l'année écoulée, et de vous présenter nos projets à venir.

Mais c'est l'intervention de notre invité d'honneur qui est toujours très attendue ; nous avions cette année la chance de recevoir Philippe Barbier, le Président de la FNAROPA. Après avoir insisté sur le rôle des retraités dans la société, leur poids dans l'économie nationale, Philippe Barbier a abordé les grands dossiers défendus par la FNAROPA sur des sujets primordiaux touchant les retraités, en particulier l'inquiétante évolution de nos régimes de retraites fortement malmenés ; le maintien de l'indexation de nos différentes retraites doit profiter à tous et non pas uniquement aux montants les plus faibles.

En dix ans, nous avons perdu environ 10 % de pouvoir d'achat, notamment avec l'absence ou la faible indexation de nos droits ; pour pouvoir nous défendre, nous devons continuer à nous développer, à être plus nombreux. Pour cela, ***nous participerons à la foire de Champagne les 26 et 27 mai, et à la fête de l'agriculture le 11 août à Ormes****. Nous espérons vous rencontrer nombreux, accompagnés de vos amis, retraités salariés de l'agriculture, de la viticulture ou de l'agro-alimentaire.*

Pour clore les débats, l'assemblée a eu le plaisir d'accueillir Jean Claude DUQUESNOIT, un humoriste venu du Nord, qui nous a gratifiés de jeux de mots, en manipulant la langue française avec brio et beaucoup de fantaisie.

Le Président,
Philippe Mocquery

La nouvelle composition du Conseil d'Administration :

		(ex-employeur)	(domicile)
Président	Philippe MOCQUERY	Groupama	St Jean de Bonneval
vice-président	François MAILIER	MSA	Bréviandes
vice-président	Jean Pierre MENU	Cerfrance	Saint Lyé
vice-président	Claude MERCIER	Coop de déshy	Marigny le Chatel
Trésorier	Claude LECLAIRE	Cerfrance	St André les Vergers
Trésorier-adjoint	Patrick LEVOIN	Coop de Déshy	Bouilly
Secrétaire	Jocelyne CARRE	Groupama	Géraudot
Secrétaire-adjointe	Maryse DOSIERES	CACB	Auxon
Membre	Gérald BERTHIER	Nouricia	St Benoit sur Seine
Membre	M-Agnès GONTHIER-POULOT	Cerfrance	Saint Lyé
Membre	Charles HITTLER	Cristal Union	Arcis sur Aube
Membre	Jean Claude LEHALLIER	Chambre Agric.	Isle Aumont
Membre	Jacques MESSIER	Vivescia	Etrelles sur Aube
Membre	Patrice PINARD	Vivescia	St Parres aux Tertres
Membre	Paul POTTIER	Groupama	St Léger s/s Brienne
Membre	Josette TERPEND	FDSEA	Troyes
Administrateur stagiaire	François Noël	Revue Agricole	Troyes

Président d'honneur : André Michaut

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 AVRIL 2019

Le 10 avril dernier au Centre Sportif de l'Aube, l'AROPA 10, qui compte plus de 800 adhérents, retraités des entreprises et organismes professionnels agricoles agro-alimentaires de l'Aube, a tenu son assemblée générale annuelle.

Au-delà d'un rappel sur les rencontres conviviales (balade irlandaise, visite du marché de Rungis, sortie au Puy du Fou…), d'un point sur les avantages apportés par l'adhésion, et des projets d'activités, Philippe Mocquery, Président départemental et Philippe Barbier, Président national de la FNAROPA, ont abordé de nombreuses thématiques chères aux retraités et l'action de leur mouvement : l'état des négociations sur la réforme des retraites, la retraite universelle, l'accès aux soins pour tous, la loi sur l'autonomie, la fiscalité (baisse du pouvoir d'achat, CSG…). Sur ces dossiers, ils ont appelé à maintenir la vigilance et la mobilisation pour obtenir plus d'équité, éviter des mesures discriminatoires (entre les niveaux des retraites ou les efforts contributifs), conserver un système par répartition reposant sur l'équité et la solidarité et seul capable de rendre possible la retraite à la carte : 2018 s'était d'ailleurs traduit par des actions menées auprès des parlementaires, lors desquelles les adhérents de l'AROPA 10 se sont illustrés.

A la veille d'échéances électorales importantes, ils ont rappelé que les retraités doivent faire valoir leur rôle dans la société (passeurs de mémoire, créateurs de liens, engagés dans le tissu associatif, consommateurs…) et que le pouvoir le plus important des retraités, c'est celui des urnes.

L'AG s'est poursuivie avec l'intervention de François Mailier, Président des conciliateurs de justice de l'Aube, sur le rôle du conciliateur de justice et elle s'est terminée sur un moment convivial : un spectacle de l'humoriste et chansonnier Jean-Claude Duquesnoit.

Rapport d'activités

Après lecture de l'ordre du jour, Philippe Mocquery informait les adhérents de l'activité de l'Association au cours de l'année 2018 et des orientations pour 2019.

Tout d'abord, le Président rappelait nos objectifs :

- **Défendre les droits et les intérêts des adhérents**
- **Organiser des loisirs et des rencontres**
- **Informer les adhérents**

Puis il dressait le bilan détaillé des réunions, des rencontres et des actions qui ont mobilisé les membres du Conseil d'Administration tout au long de l'année, soulignant au passage l'impact de **l'action de sensibilisation auprès des parlementaires aubois** : chacun de nos 5 députés et sénateurs a reçu une centaine de courriers envoyés par les adhérents d'Aropa 10.

Les loisirs :

Maryse Dosières effectuait ensuite une présentation illustrée des voyage et sortie 2018 :

- **La balade Irlandaise,** accueillante, chaleureuse, chargée d'histoire et de paysages majestueux, du 19 au 26 juin, a réuni 35 participants
- **La découverte des Halles de Rungis**, le plus grand marché de produits agricoles au monde, le 18 octobre, a été suivie par 58 participants.

Elle rappelait **les sorties programmées en 2019** : le très grand succès de la rencontre festive du 12 janvier qui a rassemblé 250 personnes, et à venir : le Puy du Fou en juin et la découverte des Pays Baltes en septembre.

Les séjours-vacances :

- Les réservations en mobil-home avec Tohapi et Palmiers Océan ont été constantes en 2018 avec 61 semaines réservées. **Pour 2019, maintien du tarif de base à 170 €/semaine en basse saison**.
- Un nouveau partenaire : **Vacances Bleues** : réductions sur des séjours hôtels, centres de vacances et organisations de voyages.

Le développement de notre Association est en légère progression ; au jour de l'Assemblée Générale, AROPA 10 compte 816 adhérents. 2 actions de développement ont été programmées, avec notre présence :

- à **la Foire de Champagne**, sous le chapiteau agricole, les dimanches 26 et lundi 27 mai 2019
- à **la Fête de l'Agriculture**, dimanche 11 août 2019, à Ormes (canton d'Arcis sur Aube)

La communication :

Plusieurs supports d'information sont à la disposition de nos adhérents : Aropa 10 - infos (en janvier et décembre), le Chêne Vert (chaque début de trimestre), le site internet de la FNAROPA et d'AROPA 10. Autre outil de communication : la newsletter (ou lettre d'information par internet) qui devient le moyen de diffusion que notre association va développer pour informer ses adhérents car il est gratuit, rapide et efficace ; **un rappel à nos adhérents qui devront s'assurer que leur adresse électronique nous a bien été transmise.**

Intervenants invités

Monsieur François Mailier, Président des conciliateurs de l'Aube sur le rôle des conciliateurs de justice.

La Conciliation de justice est un mode alternatif de résolution des conflits et litiges. C'est une procédure rapide et entièrement bénévole.

Le conciliateur n'est pas un juge qui dit le droit et tranche les litiges. Il n'est pas non plus un avocat qui conseille. C'est un auxiliaire de justice nommé par le Président de la Cour d'appel de REIMS, pour une année avec ensuite possibilité de renouvellement par périodes de 3 ans.

Il est bénévole et assermenté, soumis à la discrétion la plus absolue. Son rôle n'est que de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement de tous différents entre des personnes en matière civile comme les troubles du voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les relations entre bailleurs et locataires.
Sont donc exclus : le droit de la famille, du travail ainsi que les litiges avec l'administration qui dépendent des délégués du Défenseur des droits.
Le juge d'instance peut aussi lui déléguer son pouvoir de conciliation, avant jugement.

Toutes ces procédures s'appliquent dans le respect strict du contradictoire.

La Conciliation de justice date d'une trentaine d'années et a encore été récemment remaniée ; elle présente des intérêts appréciables et elle est différente de la Médiation qui est rémunérée et procède suivant un processus dit « négociation raisonnée ». Le médiateur est extérieur au système judiciaire.

La Conciliation, c'est : la totale confidentialité des échanges entre conciliables, la rapidité pour trouver une solution, la gratuité, un choix de solutions aux litiges non imposé par le juge, et néanmoins la sécurité juridique car un constat d'accord peut, à la demande des parties, faire l'objet d'une homologation par le juge, ce qui lui donne la force exécutoire.

Le conciliateur exerce sur tout le territoire du Tribunal d'Instance, sur simple saisine en direct, lors de permanences en Mairie ou des Maisons de la Justice et du Droit.
Les parties peuvent être assistées de leur avocat, voire représentées avec justificatif.

Quelle est la situation dans l'Aube ?
L'association des conciliateurs de justice de l'Aube compte actuellement 16 conciliateurs qui couvrent l'ensemble des cantons.
Nous tenons des permanences souvent à la mairie et nous pouvons nous rendre sur place pour apprécier la réalité du litige. Les maisons de la justice de Troyes et Romilly sur Seine nous accueillent régulièrement selon rendez-vous.

Parlons de notre volume d'affaires :
Nous établissons des statistiques annuelles qui remontent à la Cour d'appel de Reims.
Pour 2018, nous avons ouvert 1202 dossiers pour 996 conciliables, car 206 dossiers correspondaient à des affaires non fondées (renseignement, suite pénale, demande d'écoute diffuse ainsi que domaine médical ou autres).

516 affaires ont été conciliées avec 137 accords écrits déposés au greffe du Tribunal ; l'analyse des saisines fait apparaitre la ventilation suivante :

- Troubles du voisinage **40%**
- Propriétaires/ locataires **15%**
- Consommation **28%**
- Autres différents **17%**

Nous répondons aux demandes des juges pour les dossiers qu'ils nous délèguent lors des audiences civiles, mais l'association est aussi partenaire de plusieurs associations ou structures : le Conseil départemental d'accès au droit (**CDAD)** et l'Association aux victimes d'infractions pénales (**AVIM).**

Pour l'avenir dans l'Aube :
Nous souhaitons poursuivre le recrutement des futurs conciliateurs de justice pour porter le nombre à 20, ce qui nous permettrait une plus grande souplesse sur les cantons ruraux.

La fonction de conciliateur de justice est valorisante et les recherches de conciliation participent d'un meilleur « vivre ensemble ». Nous sommes des « faiseurs de paix ».

Monsieur Philippe Barbier, Président de la FNAROPA, sur les dossiers d'actualité et la place des séniors dans la Société

Intervention à découvrir en pages 5 et 6 du présent bulletin.

Spectacle de Monsieur Jean Claude Duquesnoit, humoriste

Un pied dans l'absurde, l'autre dans une logique irrésistible, Jean Claude Duquesnoit nous a régalés de ses manipulations de la langue française. Artisan en vers forgés, il fait jaillir le rire 100 % matière grise. Pertinent et impertinent, brillamment satirique, il a régalé l'assemblée en proposant un festival de sourires, d'éclats de rire, de drôlerie et en faisant grincer les dents sans rayer l'émail.

Du grand art M. Duquesnoit !

PROCHAINES DATES PROPOSEES PAR LA COMMISSION DES LOISIRS

- **Sortie d'une journée : Jeudi 17 octobre 2019 à Paris pour une visite guidée du musée des Arts Forains** et temps libre pour découvrir Bercy Village aux portes du Musée (programme et réservation en pièce jointe et sur notre site internet : fnaropa.fr). **Inscription avant le 6 septembre 2019**.
- **Rencontre festive de début d'année (séance théâtrale et galette des rois) : samedi 11 janvier 2020**

LA NOUVELLE CARTE DE REDUCTION BUTTERFLY, valable de septembre 2019 à septembre 2020 sera envoyée, aux adhérents qui l'ont achetée, avec le bulletin du « Chêne Vert » de juillet 2019

Intervention de Monsieur Philippe Barbier, Président de la FNAROPA, à l'Assemblée Générale de l'AROPA10

Le 10 avril 2019, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AROPA10, Monsieur Philippe Barbier, Président de la FNAROPA, précisait les positions de la fédération nationale sur les grands dossiers d'actualité et la place des séniors dans notre Société.

La FNAROPA maintient sa demande d'équité entre tous les français :

- Suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires ; à ce sujet intervention au niveau national pour faire rectifier la réponse erronée du conseil constitutionnel, le gouvernement ayant communiqué un dossier technique indiquant que les retraités ne paient pas de cotisation maladie, ce qui est faux notamment pour les retraites complémentaires ARRCO/AGIRC et IRCANTEC.
- Défiscalisation des cotisations pour nos complémentaires « santé » (les salariés en bénéficient et les employeurs prennent en charge au moins 50%)
- Maintien de l'indexation des retraites de base, droit acquis par le travail **et ceci pour tous les retraités.** Les cotisations sont donc considérées comme des prestations sociales et doivent être réactualisées selon l'article 161-25 du code de la sécurité sociale, la loi faisant bien état que la sous-indexation s'effectue de manière dérogatoire à l'article précité.

Il a été annoncé :

* un état de santé des complémentaires meilleur que prévu ; en fait les réserves, soit 62 milliards, ne représentent que 9 mois de prestations ; 78 milliards sont versés chaque année, dont ¼ pour les pensions de réversion.
* une redistribution des bénéfices AGRICA au titre des années 2014-2018 ; une information officielle sera faite dès que la décision sera connue.

La FNAROPA

- A été à l'initiative d'une interpellation des parlementaires pour porter à leur connaissance nos doléances (AROPA10 a relayé cette action avec 600 courriers envoyés par les adhérents)
- Souhaite que les mouvements sociaux ne remettent pas en cause les réformes nécessaires et indispensables :
  - La réforme des retraites : la Retraite Universelle : *action auprès de Jean-Paul DELEVOYE*
  - La loi grand Age et Autonomie : *action auprès d'Agnès BUZYN*
  - La mise en place du 100 % santé, sans que ceci ne s'accompagne de dérive au niveau augmentation des cotisations. Les mutuelles « raisonnables » annoncent des hausses qui ne devraient pas dépasser 2 %.

La place des seniors dans la société, ce qu'ils apportent

Les seniors sont pointés du doigt, sont-ils des privilégiés ? quelques-unes des idées reçues : ils passent beaucoup de temps à la retraite, ce sont des nantis, des oisifs et en plus ils coûtent cher …

Face à la stigmatisation et à l'image réductrice des seniors, nous devons convaincre et faire prendre conscience aux responsables politiques de la place réelle que nous occupons :

- dans la société
- dans la cellule familiale
- dans le monde associatif
- dans la cité
- dans l'économie …

En ce qui concerne **les vrais revenus des retraités : *44.46 % touchent moins de 1200 € ; nous sommes donc loin de l'opulence.***

Le temps passé à la retraite intègre notre meilleure espérance de vie après 65 ans dans l'UE (88.6 ans pour les femmes, 84.3 pour les hommes) et de l'âge de notre départ à la retraite : 62 ans.

Le statut de retraité recouvre une grande diversité : **il n'y a pas de retraité « standard ».**

Qu'y a-t-il de comparable entre un retraité de 62 ans et son aîné de 80 ans et plus ? Les plus jeunes des retraités constituent une « génération pivot ». Il est courant de voir coexister 4 générations dans une même famille : parents âgés et dépendants, enfants et petits-enfants.

Les retraités sont des aidants pour les parents

1 Retraité sur 2 est concerné, soit 4,3 millions d'aidants familiaux à raison de plus de 5 heures par semaine, sachant que seuls 44% font appel à une aide extérieure ; ils assurent aussi les charges financières en EHPAD : après l'APA et l'Aide au Logement, le complément moyen mensuel à la charge du résidant ou de sa famille est de 1 200 €.

Les retraités ont un rôle d'éducateurs

Ils sont disponibles pour les petits-enfants : 75 % des + de 65 ans ont en moyenne 5.2 petits-enfants soit 23 millions d'heures de garde (autant que toutes les assistantes maternelles de France).

Les retraités accompagnent les jeunes

Ils sont disponibles pour les petits-enfants avec un nouveau métier « taxi » pour les sorties d'écoles, piscine, école de musique ou de danse, entraînement sportif. La valeur de ces prestations des grands-parents vers les enfants et les petits-enfants représentent, environ, 30 milliards d'€ par an.

Les retraités sont la mémoire et des passeurs de savoir

Les 9 millions de grands-mères et les 6 millions de grands-pères sont des porteurs de mémoire (histoire familiale, origines, traditions, langues régionales …) des passeurs de savoir-faire (cuisine, bricolage, jardinage, couture) et des exemples de savoir-être (mieux vivre ensemble …)

Les retraités sont des acteurs engagés dans la vie de la Cité

Ils ont un engagement citoyen (87 % ont voté aux dernières présidentielles) ; l'âge moyen des maires est de 57 ans et 29 % des conseillers municipaux ont + de 60 ans.

Les retraités sont présents dans les associations

Sans les retraités, le tissu associatif ne fonctionnerait pas : 48 % des associations sont présidées par un retraité (1.3 millions d'associations). 1 retraité sur 2 est bénévole et y consacre entre 40 et 110 heures par an, soit l'équivalent de 1 Md d'heures et 10 Mds €.

Les retraités représentent un poids économique

Les + de 50 ans pèsent pour 54 % dans les dépenses de consommation ; ils achètent français, possèdent une tablette et achètent en ligne, et sont créateurs de milliers d'emplois (services à la personne, aide à l'autonomie …)

Les retraités sont des citoyens à part entière

Ils sont créateurs de lien social (soutien et convivialité), promoteurs du changement et de services (retraite universelle, partenariats), conscients de la performance de notre modèle social.

Pour les retraités, un défi : la dépendance

Les + de 65 ans sont en proportion croissante : de 16 % en 2000, ils représenteront 25 % en 2030. Ce sont des français plus vulnérables et en perte partielle d'autonomie à partir de 87 ans. La perte partielle d'autonomie et sa compensation deviennent un problème majeur. Il faut faciliter le maintien à domicile, garantir un reste à charge supportable, obtenir un financement fondé sur la solidarité nationale, améliorer le statut de l'aidant et développer une politique de prévention.

LE ROLE DES SENIORS

S'ils arrêtaient de consommer, de s'occuper des petits-enfants et de se mobiliser dans le tissu associatif… on s'apercevrait alors que les seniors jouent un rôle majeur dans la société.
Les retraités ne peuvent pas se mettre en grève, leur seul poids est électoral !!
Nous avons le devoir de faire évoluer la perception erronée des seniors dans l'opinion publique et d'imposer aux responsables politiques une prise de conscience de notre place réelle dans la société en faisant reconnaître et valoriser notre rôle social et en redéfinissant le statut du bénévole.
Nous devons être organisés et agir efficacement pour peser dans les débats qui s'ouvrent en représentant une population importante.
En 2018, la FNAROPA compte 33 202 adhérents soit + 3.21 % en 1 an.